



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 10 Février 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D22.020**

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.020: CONTRATS TERRITORIAUX 2022 -2025**

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire. Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022 -2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit soumettre les projets d'investissements qu'elle souhaite porter et préciser les montants des subventions sollicités auprès du Département de la Lozère.

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous qui seront détaillés dans les fiches projets.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
programme de voirie communautaire sur 4 ans	2 084 890 €	833 956 €	2022 à 2025
Mise en conformité de la déchetterie de Trémolet pour l'accueil de l'amiante	85 000 €	25 500 €	2023-2024
Rénovation complète de locaux de la CC ALCT à Trémoulis	843 657 €	75 000 €	2022- 2023
Extension de la crèche de la Canourgue	79 171 €	15 834 €	2023

**PROPOSE** d'inscrire dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère 2022-2025 ces projets.

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier de demande de subvention.

**AUTORISE** son Président ou le Vice-Président à signer tout document nécessaire et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 6 avril 2022,

Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL